Rémunération : 2024 ne doit pas être une année blanche pour la Fonction Publique !

UNSA Territoriaux 86
Union Nationale des Syndicats Autonomes des Territoriaux de la Vienne
www.unsater86.com

Publication date: mercredi 18 octobre 2023

Le ministre de la Fonction Publique a réuni les organisations syndicales pour présenter son agenda social contenant de nombreux sujets de négociations. L'UNSA est prête à négocier dès à présent pour obtenir de nouvelles mesures salariales pour 2023 et surtout pour 2024.

Après un hommage à Dominique Bernard, aux trois agents publics blessés à Arras et aux à ceux assassinés dans l'exercice de leur fonction, le ministre, Stanislas Guérini, a proposé d'ouvrir :

– une première négociation sur la construction d'un cadre de négociations salariales annuelles,
– une seconde négociation sur les principes structurels d'évolution des carrières et des rémunérations des agents publics.

Ces deux sujets pourraient avoir des traductions dans le budget 2025, mais pas avant.

L'UNSA Fonction Publique souhaite entrer en négociation sur les rémunérations des agents publics, mais elle demande au gouvernement :
– de nouvelles mesures salariales pour 2023, l'inflation restant proche de 5% sur un an, considérant les premières décisions du mois de juin 2023 comme étant des mesures d'urgence, mais insuffisantes ;
– des négociations pour que l'année 2024 ne soit pas une année blanche.

L'UNSA Fonction Publique demande à connaitre, d'ores et déjà, la hauteur de l'enveloppe budgétaire qui sera mise sur la table. Elle demande par ailleurs que les mesures salariales prises soient effectivement appliquées aux trois versants. **La prime exceptionnelle 2023 n'est pas versée dans un certain nombre de collectivités, ce que condamne l'UNSA.**

Sans véritable réponse pour l'instant, l'UNSA Fonction Publique et les autres organisations syndicales ont décidé de ne pas poursuivre la réunion sur cet agenda social.

Les autres sujets proposés par le gouvernement pour 2023 et 2024 :

– un plan d'action transition écologique,
– le logement des agents publics,
– les droits syndicaux,
– la formation professionnelle,
– une négociation sur les conditions et l'organisation du travail dans la fonction publique,
– une négociation sur l'égalité professionnelle femme/homme,
– une concertation sur les thèmes du projet de loi Fonction Publique annoncé par le ministre.

Copyright © UNSA Territoriaux 86